

CONSEIL MUNICIPAL DE FLEURVILLE

Séance du 20 octobre 2011 à 20 heures

Président : Mme Patricia CLÉMENT

Présents : Mmes JAZÉ – CHABRIDON – COULON – Mrs PANNETIER - PERDRIX – PRUDENT – GUILLEMIN – LAMY-PERRET - GOMES

Mme CHABRIDON est désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu du 15 septembre 2011 est approuvé à l'unanimité

1) Travaux de la mairie et planning du déménagement :

Mme le Maire fait un point des récentes opérations menées par le cabinet Robin, maître d'œuvre du projet : Appel d'offre paru dans le JSL du 13 octobre 2011 ; la date limite de réception des offres des entreprises par la mairie est fixée au 04 novembre 2011 à 17 h00 ; La commission d'appel d'offres se réunira dès la semaine suivante pour ouvrir les plis et choisir les entreprises.

Il faudra ensuite compter sur les délais réglementaires de notifications avant que puissent être commencé les travaux. M. ROBIN en prévoit le début en janvier 2012. Au regard de ce calendrier administratif, il faut donc poursuivre le déménagement déjà bien engagé : Mme le Maire rappelle que M. GUILLEMIN et PANNETIER sont les 2 responsables de ce déménagement. Leur objectif sera d'organiser et veiller au bon déroulement des opérations en sachant que la grande salle sera encore occupée les 09 décembre par ciné village et le 10 décembre par le sou des écoles avec le marché de Noël suivi de l'arbre de Noël des enfants de l'école. Les locaux devront être entièrement vidés pour le 16 décembre 2011. Ce qui pourra être récupéré, le sera. D'ores et déjà, il est prévu que le déménagement du secrétariat de mairie se fera du 06 décembre au 15 décembre (il faudra prévoir la fermeture dudit secrétariat durant quelques jours). La bibliothèque, quant à elle sera déménagée vers l'école le 19 novembre 2011 et sera donc fermée elle aussi pour quelques jours du 16 novembre au 29 novembre, le temps de préparer et effectuer ce déménagement.

Mme le maire demande aux responsables de vérifier au grenier de l'école le bon stockage des cartons déjà entreposés au titre de ce déménagement.

2) Réforme de la fiscalité de l'aménagement :

Mme le Maire a participé à une réunion qui a eu lieu en préfecture le 27 septembre dernier, organisée par les services de l'état à la demande de l'association des maires.

La TLE (taxe locale d'équipement) ainsi que diverses taxes d'aménagement, nombreuses, complexes, et sans souplesse pour les collectivités, vont disparaître au profit d'une taxe dite « taxe d'aménagement ». Cette nouvelle taxe prendra effet au 01 mars 2012. Cette taxe applicable aux constructions, reconstructions, agrandissements et travaux faits illégalement sans permis et constatés par PV, sera calculée en fonction de la surface d'habitation (avec un abattement forfaitaire pour certains locaux (l'assiette sera toutefois plus large que dans le système de la TLE), multipliée par une valeur fixée à ce jour par l'état à 660 le m², le tout multiplié par un taux fixé par la commune pouvant aller de 1 à 5 %, et pouvant être porté jusqu'à 20 % si la construction nécessite des travaux substantiels d'équipements publics.

Des exonérations de droit sont prévues, la commune peut décider d'exonérations partielles.

La taxe est calculée par les services instructeurs (DDT) et recouvrée en une fois par le trésor public Elle est ensuite reversée aux collectivités moyennant une retenue de 3 % pour frais de gestion. A noter que les communes dotées d'un POS ou d'un PLU à défaut de délibération prise avant le 30 novembre 2011, fonctionneront d'office avec une taxe d'aménagement de 1 %, qui pourra être revue l'année suivante.

Le conseil municipal souhaite se donner un temps de réflexion avant de décider du taux: l'examen de ce dossier est donc reporté à la prochaine réunion de novembre sachant que la délibération devra être prise avant le 30 novembre 2011.

3) Point sur le budget :

Mme le maire fait un point d'étape du budget. Quelques postes de dépenses ont été dépassés : électricité, produits de traitement... : Mme le maire demande à chacun de bien veiller à ces dépenses. M. GUILLEMIN verra avec l'employé communal. Il indique en effet que des achats de produits moins chers et moins nombreux semblent possibles et seront étudiés. Néanmoins, à ce jour, les dépenses totales effectuées à ce jour, restent cantonnées à 36 % des dépenses budgétées. Il en restera certes à faire d'ici la fin de l'année (notamment salaires et charges) mais notre marge de sécurité reste bonne. Quant aux recettes de fonctionnement, elles sont réalisées à hauteur de 55,6 % mais beaucoup des recettes restant à percevoir, sont encaissées généralement en fin d'année. Là encore, pas de problème particulier. En matière d'investissement, les dépenses portées au budget 2011 ne seront pas réalisées cette année (retard dans les travaux de la mairie prévus initialement au 4^e trimestre 2011). A ce jour, ces dépenses d'investissement (principalement de voirie) s'élèvent donc à 6,3 % du budget prévu. Les recettes sont réalisées à hauteur de 41,6 % mais se justifient seulement par le fait qu'un emprunt a été souscrit en juin 2011 pour les travaux de la mairie, à hauteur de 500 000 euros et qui vient donc

alimenter la trésorerie. Mme le maire indique qu'elle sera particulièrement attentive à une gestion rigoureuse du budget pour mener à bien notre important projet de mise aux normes de la mairie.

4) Demande d'avancement par ancienneté du poste de travail sollicitée par la secrétaire de mairie :

Mme BIZET a formulé une demande d'avancement par ancienneté de son poste de rédacteur principal ; elle est aujourd'hui au 1° échelon et souhaite passer au 2° échelon, ceci pour avoir à nouveau un déroulement de carrière possible. A noter que la mairie de Bissy la Mâconnaise, auprès de laquelle Mme BIZET est également employée, a donné son accord. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité à cette demande qui nécessite la création du poste au 01 janvier 2012, sachant que les premières augmentations réelles de salaires n'auront lieu qu'après 18 mois de présence dans ce nouveau poste.

5) Comptes rendus de réunions diverses :

- Mme CHABRIDON a assisté avec Mme le maire au conseil d'école qui a eu lieu le 18 octobre : 21 élèves à la rentrée de septembre mais la seule enfant de grande section, à la demande de l'inspecteur d'académie, a été accueillie par l'école de St Albain . Cela permet à l'enseignante, Mme LIMOGES, qui doit partir en congé maternité à l'issue des congés de la toussaint jusqu'à la mi mars 2012, de mieux s'occuper des 20 élèves restants.

A noter parmi les activités de l'année scolaire : les 10 sorties piscine actuellement en cours, dont le coût est financé par le sou des écoles (850 euros). Le transport par le bus sera pris en charge par la commune (comme pour les années précédentes). La marché de Noel aura lieu le 10 décembre suivi de l' arbre de Noel. La fête de l'école aura lieu en juin 2012. Les évaluations des CE1 et CM2 auront lieu cette année entre le 21 et le 25 mai 2012, donc en fin d'année (contrairement aux années précédentes où elles avaient lieu beaucoup plus tôt et alors que les programmes étaient tout juste entamés). Une sortie scolaire en fin d'année est étudiée en collaboration avec le sou des écoles . Enfin, un exercice d'évacuation de l'école sera fait par les pompiers de Fleurville . Mme LIMOGES souhaiterait également que soit dispensée aux enfants une information sur des notion de secourisme.

- Mme le maire fait le compte rendu du dernier conseil communautaire du 28 septembre 2011

Concernant les déchets, il est à noter une baisse encourageante des tonnages. Par contre, il reste des progrès à faire en matière de tri. Pour répondre à une demande de la population, le festival des musiques rares, habituellement composés de 9 concerts sera réduit pour 2012, à 7, ce qui permettra dans le budget de la communauté de communes dédié à la culture musicale, de réserver une enveloppe pour l'organisation d'un concert ou manifestation au profit des jeunes et un autre, dédié à une musique ouverte au plus grand nombre. 80 personnes (notamment étrangers) se sont rendues cet été à l'office du tourisme (chalet vert situé le long de la RN6 à Fleurville) pour se renseigner soit sur la voie bleue, soit sur les chemins de randonnées, les hôtels... 26 locations de vélos ont été faites. Le permis de construire de la maison du tourisme a été établi pour instruction par les services de la DDT. Enfin concernant les garderies péri scolaires , celle de St Albain se verra doter d'une personne supplémentaire les matins en raison du nombre d'enfants important à encadrer.

- MM. PANNETIER et GUILLEMIN font le compte rendu de la réunion du syndicat des eaux à laquelle ils ont participé le 22 septembre dernier.

Rue Pasteur, un renouvellement des tuyaux d'eau doit avoir lieu en 2013. Pour cela, il faudra se positionner dès 2012. Il existe encore certaines canalisations en plomb sur la commune : les changements sont prévus prochainement.

- Les garants de la forêt communale (MM. PERDRIX, PANNETIER et GUILLEMIN), ont participé dernièrement à une rencontre avec le responsable local de l'ONF.. Outre la responsabilité accrue des garants, il a été évoqué les affouages 2011. La fin des inscriptions pour ces affouages est fixée au 04 novembre 2011. Le partage des parcelles se fera le 05 novembre à 8h00 (renseignements en mairie)

6) Questions diverses :

- La Direction Départementale des routes et infrastructures du conseil général nous confirme par courrier du 06 octobre 2011 ne plus intervenir dans la prise en charge des peinture de passages piétons. Par contre, le conseil général assume toujours la charge des bandes STOP au sol. La peinture demandée pour ces STOP interviendra très prochainement.

- Mme le maire fait part d'un arrêté pris par le maire d'Azé, souhaitant limiter la circulation des plus de 6 tonnes sur son territoires entre 20h et 6h30 le matin.

De ce fait, il se pourrait qu'il y ait un plus de trafic sur la rue du Glamont.

Le conseil estime que ce trafic devrait rester limité. Si cela n'était pas le cas, la question serait réexaminée très rapidement.

- Mme le maire explique que le conseil peut donner un avis concernant le projet régional du climat, de l'air et de l'énergie, établi à l'initiative du Conseil régional de Bourgogne. Ce projet de 99 pages est disponible sur le site « bourgogne.developpement-durable.gouv.fr ». Elle invite les membres du conseil intéressés à examiner ce document très complet. Elle fait de son côté, un bref résumé du document de présentation explicitant la situation de la Bourgogne au regard des enjeux climatiques, des énergies renouvelables avec l'éolien.... Cette question pourra être réexaminée au prochain conseil : avis à donner avant le 30 novembre 2011

- M. PANNETIER fait part des devis reçus pour quelques travaux indispensables portant sur les cuves à mazout hors service de l'école (vidage de la cuve, épuration de l'eau récupéré, découpe et enlèvement de la cuve pour un total de 640

euros) et du logement de la poste (vidage et épuration de l'eau, remplissage de cuve par des graviers, le tout pour 1990 euros). Le conseil valide les devis à hauteur de ces sommes.

- - M. PERDRIX indique être toujours dans l'attente de l'intervention de divers corps de métiers pour quelques travaux dans le logement et bureau de poste. Il a relancé les artisans.

- Mme le maire souhaite que soit mené à bien et rapidement la création du nouveau colombarium : il n'y a en effet, à ce jour, plus aucune concession de ce genre disponible. L'entreprise CARARRA qui a été choisie sera relancée pour un RV sur place avec le maire et fixer une date précise d'intervention.

- Mme le maire indique que la commune de Lugny, comme d'autres du canton, ont adhéré au site du « réseau des communes », site internet payant. Mmes CHABRIDON et COULON avaient suivi les réflexions alors menées en amont au niveau des communes de la communauté de communes à l'initiative de la commune de Clessé. Elles indiquent ne pas avoir eu plus d'informations. Le site actuel de la commune de Fleurville, mis en place par Mme CHABRIDON, gratuit au demeurant, semble donner satisfaction : il est rappelé que les comptes-rendus du conseil y sont mentionnés.

Rappel du site : <http://communedefleurville.e-monsite.com>

Afin de préparer le repas des anciens, une réunion aura lieu le samedi 12 novembre à 10 heures. Les membres du CCAS recevront une invitation à cette réunion préparatoire.

La séance est levée à 23h15

Prochaine réunion le 21 novembre 2011 à 20 h00

Le maire.